

Pêches qui sont plus étroitement associés à la collectivité des pêcheurs. La direction de l'expansion industrielle du ministère a beaucoup fait, j'en conviens, mais j'espère que ma motion recevra la considération qu'elle mérite vraiment, à mon avis.

J'exhorte donc le ministre à examiner à fond cette motion. Avec toute la déférence que je lui dois, je propose qu'on tente quelques essais dans certains endroits stratégiques de pêche des provinces atlantiques afin d'établir la valeur de ma proposition d'aujourd'hui. Je compte sur l'appui de mes autres collègues qui doivent avoir connu des expériences semblables aux miennes dans leurs régions.

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de l'intérêt et de la préoccupation qu'il manifeste pour les pêches qui, à Terre-Neuve, sont capitales pour le bien-être des pêcheurs. Le ministère des Pêches et des Forêts se soucie vivement depuis toujours d'améliorer les installations pour permettre aux pêcheurs de débarquer leurs prises ainsi que d'étendre et de varier leur exploitation. Le ministère a établi des programmes en ce sens et il en a d'autres destinés, d'une façon ou d'une autre, à augmenter les revenus des pêcheurs et à améliorer leur niveau de vie.

Beaucoup de changements sont actuellement en cours dans le but de modifier directement ou indirectement l'expansion des pêches à Terre-Neuve. Le rétablissement, l'amélioration des transports, la conversion des produits salés en produits congelés, la pêche de nouvelles espèces et de nouveaux bancs sous-exploités, enfin, les nouvelles techniques de prise du poisson et de conditionnement de celui-ci n'en sont que quelques exemples.

Compte tenu de tous ces éléments, il devient difficile de prendre des décisions fermes quant à l'emplacement des installations et au type d'installation à construire pour le traitement du poisson. Dans le passé, nous avons construit des échafauds communautaires à des endroits commodes où les pêcheurs pouvaient traiter leur propre prise, surtout pour le salage du poisson. On a tendance, à l'heure actuelle, à encourager les pêcheurs à consacrer tout leur temps à la pêche,—ce qui constitue, naturellement, leur principale occupation et c'est ce qu'ils savent faire le mieux—et à employer des gens à la transformation de leurs prises dans des endroits appropriés. De cette façon, on produirait, semble-t-il, du poisson salé de meilleure qualité et de qualité uniforme.

Récemment, le gouvernement a annoncé qu'il allait augmenter ses subventions à la construction de navires de pêche. En vertu du nouveau Règlement, le gouvernement fournira une aide financière—35 p. 100 du coût approuvé—à l'égard de tous genres de navires de pêche admissibles et construits de n'importe quel matériau, ayant plus de 45 pieds de longueur. Pour les navires de 45 à 75 pieds de longueur, le ministère des Pêches et des Forêts a obtenu des crédits de 2 millions de dollars et il examine en ce moment les demandes des propriétaires de navires. Dans le cas des navires de plus de 75 pieds de longueur, l'aide s'obtient du ministère de l'Industrie et du Commerce sous la forme de subventions qui sont versées directement aux chantiers maritimes après que le ministère des Pêches et des Forêts a signifié son approbation.

[M. Marshall.]

On projette d'attribuer des crédits de 3 millions de dollars à ce programme. Cette aide sera utile en ce sens qu'elle permettra aux pêcheurs de se procurer des navires plus gros, plus à la page et plus faciles à manœuvrer, grâce auxquels ils pourront utiliser des équipements différents et prendre une plus grande variété de poissons et, par suite de cette diversification de leurs activités, prolonger leur saison de pêche. Tous ces éléments, dont je fournirai le détail dans un instant, pourraient signifier que nous aurons un jour moins de centres de pêche pour les bons bateaux, mais que ceux qui existeront offriront de meilleurs services, de meilleures installations de déchargement et de manutention, de mise en entrepôt, de halage, et le reste.

• (5.10 p.m.)

En ce qui concerne le programme communautaire d'installations pour le traitement et la manutention du poisson, les dépenses fédérales, entre les années financières 1953-1954 et 1968-1969 se sont élevées à quatre millions de dollars. On a construit 53 échafauds communautaires pour le poisson salé, et 22 cales pour le poisson frais, ainsi que les travaux portuaires pertinents. Il s'agissait de résoudre les problèmes qui s'étaient posés aux pêcheurs terre-neuviens, les années précédentes, notamment un faible niveau de productivité individuelle et la qualité médiocre du poisson produit. Mis à part le programme concernant Terre-Neuve, en a construit deux cales pour le poisson frais en Nouvelle-Écosse et une au Nouveau-Brunswick.

Le ministère revoit chaque année le fonctionnement de ce programme, dans le dessein d'apprécier l'utilisation faite des unités individuelles et des avantages procurés aux pêcheurs. A quelques exceptions près, le programme, dans la majorité des cas, a atteint son but à Terre-Neuve. Comme on l'a laissé entendre, il n'est prévu aucun nouveau programme d'échafauds communautaires pour l'année courante.

Dans certains cas, des installations comme celles que propose l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe—quelque chose de plus élaboré peut-être qu'un échafaud communautaire ou des cales pour le poisson frais—seraient souhaitables.

Le rapport 1970 de Imbucon Services, société d'experts-conseils, recommande l'étude d'un programme de centres de débarquement licenciés pour la pêche en eau douce, en endroit pour recevoir le poisson et assurant différents services aux pêcheurs. Une partie des frais de l'entreprise pourrait être couverte par un droit prélevé sur tout le poisson qui serait manutentionné sur un quai desservi par l'unité.

En collaboration avec les divers gouvernements provinciaux, le ministère entreprend des programmes d'expansion des pêcheries, à frais partagés. Du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1971 la quote-part fédérale aux provinces du littoral de l'Atlantique dépassera juste 6 millions de dollars, dont \$2,758,000 ont été dépensés à Terre-Neuve. J'aimerais joindre à mes observations un état détaillé de ces dépenses. La Chambre m'accordera peut-être la permission de déposer ces chiffres, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Le député a demandé le consentement de la Chambre pour déposer certains chiffres. La Chambre le lui accorde-t-elle?

Des voix: D'accord.